

E t'

RAPPORT DU CONSEIL SUR LES OPERATIONS
D'INTERMEDIATION ET DE DELEGATION DE GESTION
2024
MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

1. Préambule	2
2. Gestion de la délégation au sein de la Mutuelle interentreprises du GAN	2
3. Données chiffrées	2
4. Données qualitatives.....	3

1. Préambule

L'article L.116.4 du code de la mutualité a créé l'obligation pour le Conseil d'Administration d'établir un rapport annuel qu'il présente à l'Assemblée Générale et dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et de délégation de gestion visées aux articles 116-3 à 116-4 dudit code. Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale.

2. Gestion de la délégation au sein de la Mutuelle interentreprises du GAN

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Mutuelle interentreprises du GAN a confié ses opérations de gestion des prestations santé au CETIP qui, à cette date, avait été retenu par France Assureurs comme nouveau gestionnaire du régime santé de branche.

Le choix d'un gestionnaire unique permet aux adhérents de bénéficier en même temps des prestations prévues par le régime de branche et par la Mutuelle.

A cet effet, une convention entre CETIP et la Mutuelle interentreprises du GAN a été signée pour prendre effet au 1^{er} janvier 2019. Cette convention est complétée par une convention de service qui définit les termes de la collaboration et précise les engagements de chacune des parties : les contraintes légales et réglementaires auxquelles le délégataire doit répondre, les reportings du délégataire auprès de la Mutuelle, ainsi que les modalités financières.

3. Données chiffrées

Pour l'exercice 2024, le montant des frais de délégation de la gestion des prestations de frais de soins s'élève à 94 263€, soit un taux de délégation de 2,49% des cotisations de l'exercice.

Ce taux est en adéquation avec l'activité de liquidation effectuée par le CETIP qui intervient en surcomplémentaire par rapport au régime de branche.

En €	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Frais de délégation	94 263	86 728	78 547
Cotisations de l'exercice	3 792 492	3 484 265	3 472 994
Taux	2,49%	2,49%	2,26%

4. Données qualitatives

En 2024, la qualité de gestion des prestations est conforme aux attentes de la Mutuelle interentreprises du GAN. Les délais de traitement des prestations sont respectés.